

26.05.2017 - 10:47 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la presse: Arnaque à l'étiquette à Davos (prise de position 11/2017)

Bern (ots) -

Parties: von Ballmoos/Wilhelm c. «Davoser Zeitung»

Thèmes: Séparation entre partie rédactionnelle et publicité / Pluralisme des points de vue

Plainte partiellement admise

Résumé

La «Davoser Zeitung» viole les règles du Conseil de la presse sur la transparence avec ses comptes rendus sur les Jeux olympiques

Le Conseil suisse de la presse blâme la «Davoser Zeitung» pour avoir porté atteinte aux règles fondamentales sur la transparence, avant la votation du 12 février 2017 sur les Jeux olympiques, avec des annonces et des contenus payés. Le journal a omis de signaler comme annonces une série d'interviews présentant le logo des partisans du crédit. Le Conseil de la presse a toutes les raisons de penser que les interviews de sportifs étaient rémunérées. La «Davoser Zeitung» a également distribué un supplément soutenant le «oui» sans signaler qu'il s'agissait d'un supplément publicitaire. Seul élément à sa décharge: l'édition était mise en page de telle manière qu'on pouvait la distinguer d'un supplément normal.

Ce sont Walter von Ballmoos et Philipp Wilhelm - deux hommes politiques opposés au projet - qui ont saisi le Conseil de la presse. Ils ont également soulevé la question de savoir si Somedia, le groupe de presse auquel le journal appartient et qui occupe une position de quasi monopole dans les Grisons, n'empêchait pas le pluralisme de s'exprimer dans ce canton. La «Davoser Zeitung» et Somedia ont fait valoir que le journal avait également publié quantité d'articles et de lettres de lecteurs émanant d'opposants au projet. Le Conseil de la presse n'entend pas parler de manque de pluralisme. Il rappelle toutefois que les médias occupant une position dominante dans une région assument une responsabilité particulière lors de votations. Ils devraient autant que possible traiter les adversaires à égalité.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Effingerstrasse 4a  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100802958> abgerufen werden.